



Créer une entreprise dans le BTP – génie civil

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **10:02**

Il n'est pas de particularité pour le BTP en terme de projet de création d'entreprise, si ce n'est l'avantage qu'aurait l'entrepreneur qui connaît bien son secteur, les acteurs et concurrents qu'il trouvera sur sa route.

Les 3 étapes indispensables du créateur d'entreprises que je vous conseille de suivre, sont les suivantes :

- 1 - Il vous faut d'abord faire une étude de votre projet et en valider la faisabilité commerciale, technique et financière (business Plan) - faites-vous aider par un expert-comptable si besoin ;
- 2 - Après cette étape, selon votre situation actuelle, vérifiez si vous pouvez avoir des aides (regardez sur www.apce.com) ;
- 3 - Et enfin consulter un professionnel (expert comptable, avocat) pour vous assurer de faire les bons choix en matière de statut d'entrepreneur et vous aider dans vos démarches légales et administratives.

Maldoror DAVIER-KLARSFELD
Cyberpro